

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/03/40

Objet : 40 - Musée - Signature d'une convention de prêt d'une croix-bannière

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Dans le cadre de la création de l'exposition intitulée Magie noire - magie blanche. Sorcellerie en Normandie du 3 avril au 3 novembre 2024.

Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention de prêt d'une croix-bannière de moisson par l'Ethnothèque-Musée des Boucles de la Seine Normande au musée de Vire Normandie.

Fait à Vire Normandie, le 19 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240321-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

